

MAIRIE D'ESCHENTZWILLER



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU JEUDI 18 AVRIL 2024

Document publié sur le site internet de la commune d'Eschentzwiller le

Réunis en séance selon les conditions de droit commun sous la présidence de Monsieur le Maire Gilbert IFFRIG.

Monsieur Gilbert IFFRIG souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	15
<u>Présents</u>	13
M. Gilbert IFFRIG, M. Pierre LIPP, M. Noël MULLER, M. Jean-Jacques VOGELSPERGER, Mme Denise HERTH, Mme Catherine WEIGEL, M. Charles GRAFF, Mme Natacha MEYER, Mme Adrienne CAMPILLO, Mme Sophie BOEGLIN, Mme Patricia ROLLAND, M. Michel JENATTON, Mme Valérie GRENON	
<u>Absents excusés et non représentés</u>	1
Mme Karine RISBOURG	
<u>Absents non excusés :</u>	0
<u>Ont donné procuration :</u>	1
M. Jean-Luc REIBEL à M. Noël MULLER	
<u>Secrétaire de séance :</u>	Mme Catherine WEIGEL
<u>Secrétaire auxiliaire de séance :</u>	Mme Séverine AUGEREAU, secrétaire générale de mairie

Le quorum est atteint pour cette séance.

Aucun auditeur n'assistait à la séance.

Le conseil municipal a approuvé les délibérations suivantes :

I / ADMINISTRATION GENERALE

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

II / AFFAIRES FINANCIERES

Le Maire

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire

A) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DES ARIAS

Ce point est approuvé à l'unanimité.

B) DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE L'AFAPEI DE BARTENHEIM

Ce point est approuvé à l'unanimité.

III/ AFFAIRES INTERCOMMUNALES

NEANT

IV/ AFFAIRES PATRIMONIALES

A) CESSION DE 2 PARCELLES COMMUNALES A LA CEA

Ce point est approuvé à l'unanimité.

VI/ AFFAIRES DE PERSONNEL

NEANT

VII/ DIVERS

A) REMERCIEMENTS

B) DIVERS

Tout l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h25.



Le Maire,
Gilbert IFFRIG

Les délibérations et les procès-verbaux de séance sont consultables sur le site internet de la commune sur www.eschentzwiller.fr

Un exemplaire papier est également mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie.

Le Maire

Le secrétaire de Séance

La secrétaire de séance auxiliaire